

# Mettre à l'ordre du jour la gestion des entreprises grandes et intermédiaires

Patrice Grevet

Dans deux articles antérieurs de la revue d'Attac *Les Possibles*, j'avais avancé des propositions concernant la gestion et le financement des entreprises grandes et intermédiaires (Grevet 2022 et 2023). J'y reviens avec quatre éléments pour souligner l'importance de mettre à l'ordre du jour cette question :

- 1) Pourquoi mettre à l'ordre du jour la gestion des entreprises grandes et intermédiaires ?
- 2) Sur les changements à viser dans la gestion et le financement des entreprises.
- 3) Un point aveugle actuel.
- 4) Le sens du travail point d'entrée vers la gestion des entreprises.

## 1. Pourquoi mettre à l'ordre du jour la gestion des entreprises grandes et intermédiaires ?

Proposer de mettre à l'ordre du jour la gestion et le financement des entreprises grandes et intermédiaires peut étonner en ces temps de clair-obscur où une exigence prioritaire de lutte contre de nouveaux monstres s'impose (référence très connue à Antonio Gramsci dans ses *Cahiers de prison* « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* »). Mais dans la possibilité pour l'extrême droite d'afficher de soi-disant préoccupations sociales et d'avoir en fait un programme très pro-capitaliste, un rôle important est joué par le contraste actuel entre d'une part l'accord large des gens avec des mesures importantes de progrès social et d'autre part la croyance très répandue que seuls les représentants du capital sont en mesure de gérer les entreprises.

Des vraies coopératives, pas celles qui sous ce nom gèrent de façon capitaliste, démontrent le contraire (cf Borrits 2015 et 2020, Borrits et Singer 2017), mais cela ne change pas pour

l'instant les idées dominantes. Il en résulte un obstacle majeur pour le développement d'un processus qui irait vers une issue sociale, écologique, démocratique, à la crise en cours de développement. Et si un tel processus connaissait des avancées importantes, la persistance des idées actuellement dominantes sur la gestion des entreprises entraînerait des risques considérables de régressions comportant des analogies que j'expliciterais avec la *Récidive 1938* pour reprendre le titre d'un livre publié par Michaël Føessel en 2021. Pour régler ces difficultés, il ne suffit pas d'en avoir conscience et d'engager une lutte d'idées en faveur du changement radical de la gestion et du financement des entreprises grandes et intermédiaires, en faveur aussi de mesures adaptées aux petites et moyennes entreprises. Mais il faut au moins l'essayer le plus tôt possible. Or il me semble qu'à ce jour, du côté des forces de gauche et écologistes, la nécessité pour une issue à la crise sociale-écologique en cours de changements profonds dans les entreprises demeure largement « un point aveugle » (partie 3 ci-après).

À la proposition de changement radical de la gestion et du financement des entreprises grandes et intermédiaires, une objection peut être formulée : les rapports de force actuels seraient tellement défavorables à la sortie des buts dominants du capital privé qu'il ne servirait à rien de la mettre en avant. Contre cette objection, il me semble que la référence à la sortie des buts dominants du capital permet des positions cohérentes dans de multiples débats concrets sur la situation sociale des gens, sur la bifurcation écologique, sur les conditionnalités dans les financements publics, etc. Elle va de pair avec les actions pour des pas en avant réalistes, étape par étape, compte tenu des rapports de force. D'où l'importance d'associer l'action pour des pas en avant si modestes soient-ils, contre les

régressions, et la lutte d'idées tenace sur une perspective ambitieuse incluant la gestion et le financement des entreprises grandes et intermédiaires. Il me semble que cette position pourrait converger avec le réformisme révolutionnaire dont Jean Jaurès parlait et que François Ruffin cite par exemple [Ici](#). Selon les indications de celui-ci, le réformisme signifie agir pour que le peuple gagne de premiers pas dans une direction, pour que cela lui donne confiance dans sa force, lui permette de sortir de la résignation, de relever le nez et d'aller plus loin vers l'horizon révolutionnaire. Il me semble que la possibilité de réussite d'une telle stratégie suppose de tenir fortement les deux bouts de la chaîne, l'action pour tous les pas en avant possibles en rassemblant le plus largement, étape par étape, et la lutte d'idées tenace justifiant une perspective révolutionnaire. Les relations entre des actions pour des pas en avant et la lutte d'idées sur la perspective sont à double sens. La perspective aide à orienter les actions pour des pas en avant réels, à combattre des détournements et des retours en arrière à une époque où s'aiguisent les antagonismes entre d'une part la rentabilité et l'accumulation du capital privé et d'autre part les besoins des êtres humains et de l'harmonie dans les rapports avec la nature. Réciproquement des résultats partiels immédiats aident à crédibiliser la bataille d'idées sur l'horizon. Dans la pratique, tenir fortement les deux bouts de la chaîne n'est pas simple. Les pièges sont multiples entre se perdre en route au nom du pragmatisme et se gargariser avec les mots révolution ou radical. En tout cas, j'essayerai de les éviter dans la suite de cet article.

## **2. Sur les changements à viser dans la gestion et le financement des entreprises**

### **Le besoin de renverser la logique dominante de la valeur pour l'actionnaire**

Dans des articles antérieurs déjà cités, j'ai argumenté l'idée qu'une bifurcation sociale-écologique suppose d'aller vers le renversement de la logique dominante de la valeur pour l'actionnaire. Des mesures en ce sens jointes aux déterminants idéologico-politiques pousseront à une mobilisation maximale du « bloc capitaliste » et de ses alliés. D'où la vraisemblance, dans l'état

actuel des structures économiques d'une grève des embauches et des investissements par les entreprises grandes et intermédiaires.

La prise en compte des publications du *Collectif Nos Services Publics* renforce l'argumentation sur la nécessité de transférer plusieurs points de PIB du marchand au non marchand des services publics personnels, transfert affectant la rentabilité du capital et ses incitations à investir. Et de même pour la prise en compte du logement et des infrastructures. Le logement est marqué par une crise profonde et la sortie de cette crise, y compris l'isolation thermique, nécessite une hausse des dépenses publiques affectées au logement et la mise à l'écart des gestionnaires capitalistes d'actifs réels (Christophers 2023). Les gestionnaires d'actifs gèrent de l'argent pour le compte d'institutions telles que les compagnies d'assurance françaises ou les régimes de retraite des pays anglo-saxons qui détiennent d'énormes quantités d'argent à placer. En France, à la différence d'autres pays, ces gestionnaires d'actifs occupent actuellement une place marginale dans le secteur du logement. Cependant certains envisagent d'y recourir plus pour ne pas porter ombrage au capital et lui offrir de nouvelles opportunités. L'expérience d'autres pays analysée par Christophers (2023), Guironnet et Halbert (2023) montre que cela ne pourrait qu'aggraver la crise du logement et les inégalités sociales. Des remarques similaires valent à propos des considérables investissements d'infrastructure nécessaires pour protéger les gens de la crise écologique et chercher à sortir de celle-ci alors que par exemple Philippe Aghion propose de recourir aux partenariats public-privé pour financer les investissements indiqués dans le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz [Ici](#). Or nous avons déjà l'expérience de leur inefficacité ou au moins de leurs risques (Cour des comptes française 2014 [Ici](#), 2015 [Là](#), 2017 [Encore Là](#) et Cour des comptes européenne 2018 [Ici](#)).

### **La proposition de changement radical**

La proposition de changement radical soutenue ici inclut l'appui au développement de vraies coopératives. Mais elle comporte principalement une autre voie de changement du pouvoir et des buts dans les entreprises grandes et

intermédiaires. La préparation des décisions économiques, le suivi de leur mise en œuvre, la correction des effets indésirés, relèveraient de façon dominante de processus démocratiques multi-niveaux, avec notamment un très grand rôle de la planification écologique. C'est dans ce cadre qu'interviendraient les rapports entre une entreprise sociale-écologique et un vaste pôle bancaire socialisé défini par trois éléments conjoints : le caractère public sans présence de capital privé, une gestion associant les représentants de l'État national, des collectivités locales, des syndicats de salariés et d'employeurs, des associations environnementales et de consommateurs, une orientation par des objectifs sociaux et écologiques.

La définition des critères et des programmes d'activité d'une entreprise sociale-écologique grande, intermédiaire, coopérative serait le fait de ses organes internes de décision démocratiques. Ensuite, il reviendrait à une des institutions du pôle bancaire socialisé de valider les critères et programmes présentés par l'entreprise. Elle le ferait en assurant les financements nécessaires par crédits remboursables à taux zéro avec adjonction de frais bancaires de gestion. Le principe du taux zéro est cohérent avec l'objectif de rompre avec le productivisme puisqu'il émancipe de pressions à la « croissance » indépendamment de son contenu. Face à un refus d'une institution du pôle bancaire socialisé, après discussions poussées, un arbitrage serait effectué par des Conseils Régionaux du Financement ou un Conseil National pour les plus grandes entreprises. Ces Conseils comporteraient des représentants des salariés, d'associations d'entreprises, des collectivités territoriales, de l'État, d'organisations citoyennes. Le Conseil à la planification écologique y serait partie prenante. Les pouvoirs publics disposeraient de droits d'intervention. Les marchés participeraient de façon subordonnée à la coordination des activités en indiquant une « post-validation » prise en compte dans le cycle suivant de validation.

### **3. Un point aveugle actuel**

#### **Retour sur l'expérience de l'année 1938**

Un exemple suggestif des régressions favorisées par l'absence d'une lutte d'idées pour

une cohérence systémique de changement vient de la terrible année 1938 (Vigreux 2016, Føessel 2019, Margairaz 1991). Le souvenir de 1936 conserve aujourd'hui une force propulsive : unité partie de la base contre la menace fasciste depuis 1934, victoire électorale en avril-mai 1936 de la coalition socialistes-radicaux-communistes, énorme mouvement social de mai-juin 1936, conquêtes très importantes obtenues par celui-ci, puissant élan de progrès culturel. Restent la mémoire de conquêtes sociales tels les congés payés inconcevables pour beaucoup peu auparavant, les conventions collectives, la durée maximale du travail de 40 heures par semaine. Restent aussi les témoignages de la « joie pure » dans les usines occupées selon l'expression de la philosophe Simone Weil forte de son expérience ouvrière. Cela n'empêche pas de souligner les contraintes systémiques se traduisant en 1936-1937 par l'efficacité du chantage à la fuite des capitaux. Ce type de chantage n'avait pas été anticipé alors qu'il avait déjà été expérimenté par le gouvernement issu de la victoire électorale du Cartel des gauches en 1924 et échouant face « au mur de l'argent » au sujet du financement du découvert du budget de l'État généré par les énormes besoins de la reconstruction hérités de la première guerre mondiale (Halimi 2017).

En février 1937, sous la pression des détenteurs de capital et de la fuite à l'étranger de leurs fonds, Léon Blum annonce une « pause » dans la politique de réformes sociales avec l'espoir vain d'amadouer le capital. Il démissionne en juin de la même année. Il s'ensuit une année de délitement du Front populaire. Puis, en mars-avril 1938, lors de la tentative d'un second gouvernement Blum, celui-ci présente un projet volontariste : relance économique par le réarmement face aux dangers internationaux fascistes, contrôle des changes contre la fuite des capitaux, contrôle des opérations financières et impôt sur le capital. Ces moyens seront réunis provisoirement à la Libération à un moment où les pouvoirs des capitalistes sont nettement affaiblis. En 1938, ce n'est pas le cas, c'est alors trop tard, le rapport des forces a changé ; le parti radical rebascule à droite. Le Front populaire se dissout et le gouvernement présidé à partir d'avril 1938 par le radical Édouard Daladier engage une politique économique et sociale de droite très

agressive, avant de signer le 29 septembre 1938 les accords de Munich abandonnant la Tchécoslovaquie à Hitler. Les circonstances actuelles sont profondément différentes puisque, autour de la seconde guerre mondiale, se créaient les conditions technico-sociales de la grande croissance allant jusqu'aux années 1970. Mais la situation actuelle, loin de réduire la nécessité de dépasser des contraintes systémiques tenant à la domination du capital, en ajoutent beaucoup en raison de l'incompatibilité entre le capitalisme et une écologie d'intérêt général.

### **L'objectif aujourd'hui de fin de la libre circulation des capitaux**

L'analogie actuelle du point aveugle du programme du Front Populaire sur le contrôle des mouvements de capitaux me semble être le point aveugle sur le changement des buts et des pouvoirs dans les entreprises grandes et intermédiaires. Cela ne signifie pas que la fin de la libre circulation des capitaux soit un objectif pleinement acquis parmi les forces à rassembler pour un changement politique majoritaire de progrès. Cette fin est clairement actée dans le programme de *l'Avenir en commun* (p. 94). En revanche, dans le programme de la Nupes, la formulation suivante est écrite au *Chapitre 8 Union européenne et internationale* [Ici](#) : « *La libre-circulation des capitaux nous empêche de maîtriser un secteur financier de plus en plus agressif et nocif. En conséquence, il nous faudra être prêts à ne pas respecter certaines règles. Du fait de nos histoires, nous parlons de désobéir pour les uns, de déroger de manière transitoire pour les autres, mais nous visons le même objectif : être en capacité d'appliquer pleinement le programme partagé de gouvernement et respecter ainsi le mandat que nous aurons donné les Français.* » Il y a manifestement là un point à approfondir compte tenu du poids du dogme de la libre circulation des capitaux dans l'Union européenne et de la promotion de ce dogme par la social-démocratie. Je rappelle qu'avant même la ratification en 1992 du traité de Maastricht préparé par un Comité Delors, la libéralisation complète des mouvements de capitaux intracommunautaires s'est appliquée le 1er juillet 1990 et que le Traité de Maastricht a introduit un élément nouveau fondamental : « *toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les*

*États membres et entre les États membres et - je souligne - les pays tiers sont interdits.* » L'objectif de fin de la libre circulation des capitaux et la préparation précise des mesures techniques nécessaires, même si celles-ci ne sont pas mises sur la table pour ne pas faciliter la tâche des adversaires d'un changement progressiste, restent donc à clarifier dans l'ensemble des forces qui se réuniraient pour un tel changement. Mais au moins le problème est déjà formulé. Il n'en va pas de même pour la gestion et le financement des entreprises grandes et intermédiaires.

### **L'analogie actuelle d'un point aveugle du programme du Front Populaire**

Des côtés socialiste et écologiste, la question du changement radical des buts et pouvoirs dans les entreprises est tout simplement absente. Mais le point aveugle marque aussi largement la *France insoumise*. En voici deux témoignages. Le premier a été donné lors de la préparation du livret *Banques 2022* du programme de *l'Avenir en commun*. La version publiée de ce livret [Ici](#) comporte des éléments essentiels venant de la proposition finale écrite par le collectif ayant longuement préparé ce livret, mais avec des coupes concernant les changements des buts dominants, des pouvoirs et du financement dans les entreprises grandes et intermédiaires.

Le second témoignage part d'une intervention de Geoffroy Roux de Bézieux alors président du MEDEF dans un débat avec Jean-Luc Mélenchon le 10 janvier 2022 ([Ici](#) entre 1 h 04 m 50 s et 1 h 05 m 35 s). G. Roux de Bézieux indique qu'en cas d'application du programme de *l'Avenir en Commun*, faute de confiance, les patrons vont « poser le crayon », « arrêter d'embaucher et d'investir ». L'argument de la confiance à obtenir de la part du capital est historiquement récurrent dans la défense et la promotion par celui-ci de ses intérêts. Il reflète la conscience qu'il a de sa position dominante et qu'il entend utiliser pleinement. Il me semble que la réponse à la menace de l'arrêt de l'embauche et de l'investissement ne peut pas tenir seulement à la garantie de débouchés qui serait donnée aux entreprises du fait l'application du programme de l'AEC, c'est-à-dire de la relance de la demande par la dépense publique, du multiplicateur (la dépense publique entraîne des commandes qui

vont accroître les revenus distribués dans les entreprises bénéficiaires, revenus à leur tour dépensés pour une partie, et ainsi de suite) et d'un bouclage macroéconomique comportant un financement de la dépense publique grâce à la conjonction de réformes fiscales et de la croissance de la base à laquelle s'applique la fiscalité. Cette logique de garantie des débouchés et de bouclage macroéconomique est manifeste dans la présentation du chiffrage du programme de Jean-Luc Mélenchon 12 mars 2022 [Ici](#).

Cette logique a pu être qualifiée de *keynésienne*. Du point de vue de l'histoire des idées, ce « keynésianisme » oublie le dualisme des déterminants de l'insuffisance de la demande globale chez le Keynes de la *Théorie Générale*, le déterminant tenant à la consommation personnelle et à la propension à consommer, le déterminant dû à la demande trop faible de biens d'investissement du fait d'un manque d'incitation à investir venant de la baisse de l'efficacité marginale du capital (rendement anticipé dans l'incertitude avec des comportements moutonniers imaginables facilement en cas de victoire électorale d'une coalition du type de la Nupes et avec les effets sur la rentabilité des mesures sociales et fiscales prises par celle-ci). Il faut y ajouter l'analyse par Keynes de la trappe à liquidité désignant une incapacité à relancer l'économie par des taux d'intérêt proches de zéro ou négatifs, pour compenser la baisse de l'efficacité marginale du capital. Au-delà du débat sur la lecture de Keynes, la thèse ici est qu'il ne suffit pas de garantir des débouchés pour que, là où règne la logique actionnariale rencontrant une insuffisance de la rentabilité du capital escomptée, il y ait des investissements, des embauches et des formations des travailleurs répondant aux urgences écologiques et sociales. Elle signifie aussi qu'il n'y aurait pas de cohabitation heureuse entre des buts du capital persistants de façon dominante et des crédits à taux favorables sous des conditions sociales et écologiques. Les changements sociaux-écologiques de la demande doivent aller de pair avec des changements des conditions économiques de la production et donc de l'offre totale ainsi que de la demande de biens d'investissement en résultant.

Le remplacement des buts du capital par des buts sociaux-écologiques dans la gestion et le financement des entreprises grandes et intermédiaires me paraît donc devoir occuper une place décisive. Mais reste à savoir sur ce sujet comment articuler la lutte pour des pas en avant possibles et la lutte d'idées sur l'horizon. Il n'y a pas de réponse générale à cette question indépendamment des circonstances. Mais il se pourrait qu'aujourd'hui des actions pour redonner du sens au travail constituent un point d'entrée approprié en valant d'abord pour les résultats qui seraient obtenus immédiatement ou à court terme.

#### **4. Le sens du travail point d'entrée vers la gestion des entreprises**

##### **Le pouvoir en entreprise**

La nécessité de profonds changements dans la gestion des entreprises occupant une place dominante fait surgir la question du pouvoir et des buts qu'il poursuit en entreprise. Une augmentation importante de la part des représentants des salariés dans les organes de gestion des sociétés est assez fréquemment mise en avant. Cette augmentation correspond à des propositions très différentes classables en trois catégories : a) le contrôle, b) la codétermination, c) le plein transfert du pouvoir à des acteurs susceptibles d'agir pour des buts sociaux-écologiques.

a) Comme exemple de dispositifs de contrôle, je citerai des propositions faisant partie du programme de l'Avenir en Commun 2021 : « *Accorder aux comités d'entreprise un droit de véto suspensif sur les plans de licenciement et de nouveaux droits de contrôle sur les finances de leur entreprise. Donner plus de pouvoir aux salariés lors des procédures de redressement et de liquidation d'entreprise et instaurer le droit à un vote de défiance à l'égard des dirigeants d'entreprise ou des projets stratégiques. Augmenter la représentation des salariés dans les instances de décision des grandes entreprises à au moins un tiers et inclure d'autres parties prenantes comme les associations environnementales et de consommateurs.* » Il s'y ajoute une mesure qualifiée de clé : « *Créer un droit de préemption pour permettre aux salariés de reprendre leur entreprise sous la forme d'une coopérative* » (p. 89-90).

b) Les propositions de codétermination ou de bicaméralisme cherchent des « formes de gouvernance visant l'équilibre des pouvoirs entre les différentes parties prenantes durablement engagées dans l'avenir de l'entreprise ». Elles visent l'équilibre des pouvoirs entre « investisseurs durables en capital » et « investisseurs en travail » (cf. notamment Isabelle Ferreras 2017, Miranda Richmond Mouillot, Dave Hackett et alii 2023 ). Elles ont été mentionnées par le sociologue Pierre François lors de la présentation et du débat sur l'ouvrage *Que sait-on du travail ? Ici* vers 1h 18m. La terminologie des « investisseurs » me paraît très critiquable. Les propositions « d'équilibre entre investisseurs » escomptent que les parties prenantes trouvent de façon générale un intérêt commun à déboucher sur un accord. Ces propositions ont le défaut majeur de ne pas préciser comment les conflits capital-travail et les oppositions à l'harmonie entre êtres humains et nature sont tranchés dans un sens social-écologique alors que la productivité se ralentit durablement. Elles ne sont pas claires sur les traits dominants des compromis qui devraient être cherchés. La seule représentation éventuelle de la collectivité territoriale intéressée ne me paraît pas suffire. Les risques de blocage des investissements et des bouleversements internes à l'entreprise indispensables à une bifurcation sociale-écologique sont évidents.

Comparé à la codétermination ou au bicaméralisme, le contrôle a le grand avantage, dans des rapports de force insuffisants du côté des salariés, de ne pas contraindre ceux-ci à assumer des solutions très insatisfaisantes au regard des urgences écologiques. Il permet aux salariés cherchant l'alliance avec des ONG de peser dans un sens social-écologique. Le contrôle est compatible avec les luttes pour un changement radical du pouvoir et des buts dans les entreprises grandes ou intermédiaires. Il peut, dans certaines circonstances, les favoriser par les expériences auxquelles il contribue.

c) La proposition d'un plein transfert du pouvoir à des acteurs susceptibles d'agir pour des buts sociaux-écologiques pourrait se concrétiser de la façon suivante : les représentants des salariés et le ou les délégués du Conseil à la planification écologique ont une place majoritaire

dans les organes de gestion des entreprises grandes ou intermédiaires. Les représentants des actionnaires sont minoritaires. Les organes de gestion cités peuvent coopter des représentants d'associations environnementales et de consommateurs ainsi que des collectivités locales (Grevet 2022).

#### **La venue au premier plan du travail et la possibilité d'une forte avancée du contrôle**

Thomas Coutrot a argumenté à de multiples reprises sur la nécessité de s'attaquer au changement du travail (par exemple Coutrot 2018, Coutrot et Perez 2022). Des éléments supplémentaires importants sont apportés par l'ouvrage collectif 2023 déjà cité *Que sait-on du travail ?* Les auteurs montrent que la qualité des emplois, les conditions de travail, la santé au travail, la qualification des salariés viennent aujourd'hui sur le devant de la scène. Les travailleurs relèvent la tête face au durcissement des conditions de travail qui leur a été imposé depuis les années 1980. Les formes d'organisation et de management souvent très hiérarchiques et la pression générale au rendement sont au cœur du mal-être au travail.

Une revendication importante a été formulée par Jérôme Vivenza responsable CGT *Ici*. Elle a été reprise par François Ruffin *Ici* entre 1h 11m et 1h 16m. Elle vise à faire avancer la démocratie dans l'entreprise en permettant aux travailleurs de se réunir 3 à 5 heures par trimestre pour parler de leur travail, avec leurs représentants si possible, sans leur hiérarchie. À ces temps s'ajouteraient 3 à 5 heures supplémentaires pour que les travailleurs puissent confronter leurs discussions avec leur hiérarchie et en présence de leurs représentants. La satisfaction de cette revendication représenterait une forte avancée du contrôle allant vers sa limite supérieure. Elle serait un succès pour les travailleurs de toutes les entreprises et, sans aucune garantie d'automatisme, favoriserait un débouché sur le changement d'ensemble du pouvoir et des buts dans les entreprises grandes et intermédiaires.

15 novembre 2023

Patrice Grevet est Professeur honoraire de sciences économiques à l'Université de Lille

## Bibliographie

- BORRITS Benoît et SINGER Aurélien, 2017, *Travailler autrement : Les Coopératives*. Éditions du Détour.
- BORRITS Benoît, 2015, *Coopératives contre capitalisme*. Syllepse.
- BORRITS Benoît, 2020, *Virer les actionnaires. Pourquoi et comment s'en passer ?*. Syllepse.
- CHRISTOPHERS Brett, 2023, *Our Lives in Their Portfolios. Why Asset Managers Own the World*. Verso.
- COUTROT Thomas, 2018, *Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer ?* Seuil.
- COUTROT Thomas et PEREZ Coralie, 2022, *Redonner du sens au travail Une aspiration révolutionnaire*. Seuil.
- FERRERAS Isabelle, 2017, *Firms as Political Entities: Saving Democracy through Economic Bicameralism*. Cambridge University Press
- FÈSSEL Michaël, 2019, *Récidive 1938*. PUF.
- GREVET Patrice, 2022, « La gestion et le financement actuels des GE et ETI face à une bifurcation radicale ». *Les Possibles* n° 31. [Ici](#).
- GREVET Patrice, 2023, « Répartition de la valeur ajoutée et financement de l'économie dans une bifurcation sociale-écologique ». *Les Possibles* n° 36. [Ici](#).
- GUIRONNET Antoine et HALBERT Ludovic, 2023, *L'empire urbain de la finance. Pouvoirs et inégalités dans le capitalisme de gestion d'actifs*. Éditions Amsterdam.
- HALIMI Serge, 2017, *Quand la gauche essayait. Les leçons du pouvoir 1924, 1936, 1944, 1981*. Agone.
- *L'avenir en commun*, 2021. Seuil.
- MARGAIRAZ Michel, 1991, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion. 1932-1952*. Tome 1. Imprimerie nationale.
- *Nos services publics*, 2023, Rapports sur l'état des services publics. [Ici](#).
- *Que sait-on du travail ?*. 2023; Presses de Sciences Po.
- RICHMOND MOUILLOT Miranda, HACKETT David, FERRERAS Isabelle, ENDICOTT Team, 2023, *Hé patron ! Pour une révolution dans l'entreprise*. Seuil.
- VIGREUX Jean, 2016, *Histoire du front populaire*. Tallandier.